

La France est devenue partie prenante. Elle est devenue partie prenante parce qu'elle parle d'organiser des consultations sur une partie de notre territoire national au mépris de notre souveraineté (...)

Elle est partie prenante parce qu'elle sait que nous sommes économiquement faibles et qu'elle conditionne la coopération au démantèlement de notre peuple et de notre patrie bien-aimée

(...) elle subordonne l'aide qu'elle peut nous apporter, et à laquelle elle nous a du reste habitué, au dépêchage de notre pays. Alors que, elle sait pertinemment, que l'intégrité du sol de nos ancêtres n'est pas, ne peut pas et ne doit pas être négociable.

Ali Soilihi

Discours du 14 novembre 1975

SOMMAIRE

Mayotte : au nom de la République..... 2

Mépris des morts, mépris des vivants..2

Le centre de rétention administrative.3

Un symbole.....3

Bilan des victimes du Visa Balladur (année 2008).....4

Le GTHN contre l'unité des Comores...4

Une victoire pour la diplomatie comorienne.....5

Décision de l'UA sur Mayotte.....5

Un échange révélateur.....6

MasiwaMane

25 JANVIER 2009

N° 25

Editorial

Le GTHN ou la mise en vente de l'île comorienne de Mayotte

Le « Groupe de Travail de Haut Niveau » initié par les présidents Sarkozy et Sambis s'est réuni pour la quatrième fois à Moroni ce mois-ci.

En réalité, ce fameux groupe n'a rien n'avoir avec la notion de « Haut Niveau ». Si la délégation comorienne est représentée parfois par le Ministre des Affaires Etrangères, la France n'envoie que des simples fonctionnaires du Quai d'Orsay. Afin d'humilier encore d'avantage la délégation comorienne, les autorités françaises ont rajouté à leur délégation des élus maorais afin qu'ils jouent le rôle des jusqu'aboutistes, en remettant en cause l'intégrité territoriale des Comores.

Le GTHN aurait pour mission de « traiter les questions d'ordre technique », liées à la circulation des personnes et des biens entre les quatre îles de l'archipel.

Le gouvernement comorien peut-il accepter de traiter l'intégrité territoriale des Comores d'une manière technique alors que la Préfecture de Mayotte intensifie les mesures d'expulsions des comoriens de chez eux ? Peut-on, une seconde, imaginer les Russes qui occupent l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie proposer de négocier avec les Géorgiens des « points techniques » sur la circulation des personnes et des biens au sein du territoire géorgien tel que reconnu par l'organisation des Nations Unies ? Est-ce un rêve ou un véritable cauchemar ?

Si les Comoriens continuent à négocier dans le cadre du GTHN alors que le gouvernement français confirme toujours le référendum en mars 2009 pour la « départementalisation » de l'île comorienne de Mayotte, les pays qui nous soutiennent et nous défendent au sein des organisations internationales finiront par se décourager définitivement ou par considérer que le président Sambis se moque d'eux.

Déjà, ce dernier a montré l'incohérence de son gouvernement et a du même coup ridiculisé les associations de la diaspora en proposant d'engager une « grande bataille » contre le référendum de 2009 à Mayotte, tout en continuant la collaboration avec les autorités françaises. Résultat des courses : les expulsions et les humiliations des autres Comoriens reprennent et un traité est préparé en catimini sans consultation du parlement comorien. La circulation des personnes et des biens sera soumis au bon vouloir du consulat français et notre île Mayotte sera « ancrée définitivement dans la République Française ».

Si cela n'est pas une atteinte à l'intégrité territoriale de notre pays ou n'est pas la vente pure et simple de l'île de Mayotte contre des « miettes », présentées sous la forme de la coopération, expliquez-nous ce que c'est.

Abdou Rahamane AHMED

Mayotte. Au nom de la République...

2008 a été marquée par les nombreuses victimes du « visa Balladur » et aux mesures du gouvernement français pour empêcher la libre circulation de la population comorienne au sein de l'archipel. Au total, selon un comptage établi par notre association, il y a eu plus de 117 morts l'année dernière.

En plus de ces morts, il faut tenir compte des humiliations quotidiennes des expulsés de Mayotte qui arrivent à Anjouan dans des conditions déplorables provoquant à plusieurs reprises la colère de l'exécutif anjouanais qui a exigé des autorités d'occupation un peu plus de respect de ces hommes et femmes.

Ces mêmes autorités ont diffusé en fin d'année, par l'intermédiaire de l'Ambassade de France aux Comores, un communiqué pour tenter de nier ce qui apparaît comme l'évidence : des corps de musulmans comoriens ont été enterrés dans une fosse commune, et sans tous les rituels nécessaires.

De même, après la révélation par le quotidien français *Libération* des conditions inhumaines de détention et d'expulsion des Comoriens de Mayotte vers Anjouan, ces autorités ont tenté de minimiser les faits en prétendant qu'il s'agissait d'un jour particulier où il y avait affluence au centre de détention de Mamoudzou.

Le document de *Libération* a fait réagir de nombreux français qui ne savent pas ce que certains font au nom de la France à Mayotte, et l'Union européenne a rappelé la France sur ses obligations en tant qu'autorité administrante.

Mépris des morts, mépris des vivants

La déclaration suivante résume les événements horribles qui se sont déroulés à Mayotte au mois de novembre dernier, même si, prenant l'ampleur de ce qui a été fait, l'administration française sur place et l'Ambassade de France à Moroni a tenté de montrer que tout s'est fait dans les règles de l'Islam, sans convaincre qui que ce soit.

DECLARATION

Une fois de plus, le 20 novembre 2008, le naufrage d'un « Kwassa-Kwassa » en provenance d'Anjouan, au large de Mayotte, a endeuillé plusieurs familles comoriennes. Le bilan est de quatorze morts et sept disparus.

Le Collectif Comores-MasiwaMane tient d'abord à présenter ses condoléances aux familles de ces 21 nouvelles victimes du colonialisme français et de ses collaborateurs comoriens.

La commune de Bouéni (Mayotte) a refusé l'enterrement à douze des corps repêchés au large de la plage de Nguja le vendredi 21 novembre. Ils ont donc tous été inhumés dans une fosse commune, sans ablutions et sans prières, comme le veut l'Islam, le mercredi 26 novembre, au cimetière de Mgombani. Les proches des victimes, les journalistes et les musulmans émus par le sort de ces corps ont été tenus à l'écart, hors du cimetière par les forces de police françaises.

Le Collectif Comores-MasiwaMane condamne fermement cet acte ignoble, au regard de la religion musulmane, de la part des autorités françaises dans l'île comorienne de Mayotte. Le non-respect des corps des victimes relèvent d'une animosité comparable aux actions des Nazis à l'égard des Juifs ou des extrémistes Serbes à Srebrenica ou des criminels du Rwanda qui ont tous enterré des personnes dans des fosses communes, sans tenir compte de leur religion ou tout simplement de la dignité humaine.

Le CCMM est totalement indigné du manque totale de réaction de la part des autorités religieuses à Mayotte et dans les autres îles, et de la part du gouvernement du Président Sambi qui a décidé de poursuivre dans quelques jours les discussions au sein du Groupe de Travail dit de Haut niveau comme si de rien n'était et que ce sacrilège envers notre religion était banal.

Cela est d'autant plus paradoxal que le gouvernement comorien est présidé par un homme qui est un chef religieux, qui prétend défendre les valeurs de l'Islam.

On en vient à se demander si le silence du gouvernement n'est pas dû au fait que les victimes viennent toutes de couches sociales modestes.

Dans tous les cas, encore une fois, le gouvernement Sambi a fait la preuve du peu d'intérêt qu'il porte aux Comoriens qui sont contraints par la situation économique à risquer leur vie pour essayer d'échapper aux radars et à la marine française pour tenter d'arriver dans l'île comorienne de Mayotte.

Les gouvernements comorien et français ont la possibilité d'arrêter cette hécatombe en se conformant au droit international qui ne reconnaît aucune frontière légale entre Mayotte et les trois autres îles de l'archipel des Comores.

Le gouvernement comorien pourrait mettre fin à ces pertes de vies humaines en refusant les expulsions de Comoriens par la police française et en saisissant la Cour Pénale Internationale sur les cas de déplacements de populations à l'intérieur d'un même pays (ce dont se rend coupable l'Etat français), ce qui est dans les statuts de la CPI un crime contre l'Humanité.

Paris le 8 décembre 2008

Le Centre de rétention administrative

Le 18 décembre 2008, le quotidien français *Libération* révélait les conditions inhumaines dans lesquelles sont arrêtés et enfermés des Comoriens en attendant d'être expulsés de l'île comorienne de Mayotte par la police française.

Cela fait des années que de nombreuses associations dont le Collectif Comores-MasiwaMane (CCMM) dénoncent la manière dont la police française arraisonne les frêles embarcations qui tentent d'arriver à Mayotte et les conditions de détention de ceux qui sont arrêtés. L'article publié dans *Libération* par Rémi Carayol, un des trois principaux journalistes de feu *Kashkazi* a rendu accessible au plus grand nombre de Français la réalité de ce centre de rétention.

Les nombreuses réactions des associations françaises ont été à la hauteur de l'horreur montrée par ces images. Oui, c'est possible dans un territoire administré par la France mais considéré, à juste titre comme étranger et où l'on a pas à appliquer les lois françaises dans leur intégralité.

L'Union Européenne, elle-même, a estimé que Mayotte n'est pas un territoire européen mais un

« territoire français d'Outre-mer » et a déclaré que « les hommes, les femmes et les enfants retenus dans ce centre ont droit à des conditions de vie décentes »

De l'aveu des autorités françaises, ce CRA, qui n'a rien à voir avec ceux qui sont en métropole, a une capacité de 60 places. Le jour du tournage du film (par un policier agacé par ces mauvais traitements aux personnes en attente d'« expulsions ») en octobre 2008, il y avait 212 personnes dont 111 hommes, 45 femmes, 28 enfants de plus de 2 ans et 13 enfants de moins de 2 ans (alors que la détention d'enfants est interdite par la Convention de Genève) et 5 gardés à vue (alors que ce n'est pas un local de garde à vue).

En regardant le film, on pouvait parfois se demander si on n'était pas dans un camp de concentration ou un goulag. Evidemment, ces personnes ne prennent pas le chemin de la mort, mais la plupart d'entre eux sont rescapés des *kwassakwassa* qui chavirent et ont déjà vu mourir leurs frères, parents ou enfants, disparues en pleine mer. Evidemment, ils n'ont pas droit à aucun soutien psychologique ! Ils ne sont pas soumis heureusement aux travaux forcés. La plupart d'entre eux ont déjà travaillé pour des prunes. Ce qui est regrettable, ils n'ont pas souvent le temps de toucher leur maigre salaires. Ils se font renvoyer à

Anjouan avec les vêtements qu'ils portent (parfois juste une culotte et sans chemise). L'humiliation publique est un sport national des forces de sécurité française à Mayotte.

Néanmoins, il y a plusieurs points similaires avec un Centre de concentration. Des locaux sous forme de hangar. Les hommes, les femmes et les enfants sont mélangés sans respect d'aucune intimité. Evidemment, tout le monde dort par terre sans matelas ni couverture. Les chemises et voiles des femmes servent de draps. La porte des toilettes des hommes reste ouverte donc au vu de tout le monde. Il n'y a aucune issue de secours. Si par malheur il y a le feu, tout le monde risque de perdre la vie. Surtout qu'il n'y a que 5 agents de surveillance pour plus de deux cent personnes.

Quelle est la différence entre les juifs sous le régime Nazi et les comoriens sous le régime néo-colonial. Les premiers meurent dans les chambres à gaz alors que les seconds disparaissent en pleine mer. Vous voyez pourquoi la France n'est plus le pays des Droits de l'Homme ? Que fait le Tribunal Pénal International ?

A.R. Ahmed et M. Ibrahime

Un symbole...

En ces périodes difficiles et douloureuses pour l'unité du pays, où les ambiguïtés, les mensonges et le renoncement, matérialisés notamment par le GTHN, caractérisent le pouvoir du président Sambi, les symboles se transforment en bouée de sauvetage et prennent une place particulière dans ce combat pour l'intégrité territoriale des Comores qui dure encore et encore. Pour m'accrocher à cette bouée, j'aimerais, ici, rendre hommage à la Société Comores Télécom qui, au fil des années, s'efforce à présenter aux Comoriens un annuaire téléphonique des Comores, c'est à dire, rassemblant les quatre îles, dans le respect, non seulement, de la Constitution des Comores mais aussi du droit international. Tous les ans, Comores Télécom répertorie dans cet annuaire, les Comoriens des quatre îles ayant un numéro de téléphone. Ceci peut paraître comme pas grand-chose pour certains mais je le trouve à la fois symbolique et très utile. En effet, le fait d'avoir la possibilité de trouver les coordonnées d'un compatriote vivant sur l'île de Mayotte ou les autres îles sœurs, permet de tisser ou de maintenir des liens, de s'informer... Ceci contribue également, même un tout petit peu, à une certaine idée de l'unité nationale.

J'encourage donc Comores Télécom à poursuivre cet effort qui rend service avant tout et constitue un symbole de l'unité nationale en permettant aux Comoriens des quatre îles de garder un contact entre eux, s'ils le souhaitent.

AH

Bilan des victimes du visa Balladur

Année 2008

L'association Comores-MasiwaMane a décidé de reprendre le décompte annuel des victimes comoriens dans les nombreux naufrages entre Anjouan et Mayotte.

Ce bilan a été fait à l'aide d'un relevé mensuel des victimes. Il peut être amélioré par vos témoignages et vos remarques. N'hésitez donc pas à nous rapporter toute erreur que vous constateriez.

Dans le total annuel, nous avons décidé de considérer ceux qui sont désignés par l'administration française par le terme « disparus » comme étant des morts, l'océan ne risquant pas de les recracher.

Janvier 2008

Annonce d'un naufrage qui aurait eu lieu le 31 décembre : 9 morts, 25 disparus et 6 rescapés.

Avril 2008

Au Nord de Mayotte le 8 avril : 2 disparus et une trentaine de rescapés.

Le 12 avril, près de Bambao (Anjouan) : 2 morts, une quarantaine de disparus et 5 rescapés.

Juillet 2008

Au large de petite terre, le 23 juillet : 6 morts, 12 disparus et 6 rescapés.

Novembre 2008

Près de Bouéni, le 20 novembre, : 14 morts, 7 disparus et 12 rescapés.

Au total, pour l'année 2008, le total des victimes du Visa Balladur s'élève à plus de **117 morts**,

Le GTHN contre l'unité des Comores

Les discussions au sein du Groupe de Travail de Haut Niveau (GTHN) resteront dans les annales de la Diplomatie comorienne.

Lors de la réception en catimini, en septembre 2007, du président Sambi par son homologue N. Sarkozy, naquit l'idée du GTHN.

Les deux parties ont fixé des objectifs au GTHN qui devait formaliser un Traité entre la France et les Comores au début de l'année 2009. Ce traité devait mettre fin au contentieux franco-comorien à propos de l'île comorienne de Mayotte et permettre l'intensification des échanges entre les îles de l'archipel.

Deux thèmes ont notamment été retenus : - la circulation des personnes et des biens ; - le développement de la coopération régionale.

Après plusieurs rencontres entre Moroni, Paris et Dzaoudzi, les négociateurs ont adopté plusieurs résolutions :

- La possibilité pour les agriculteurs des autres îles de vendre leurs marchandises à Maoré (quelques centaines de kilos de 3 ou 4 produits) ;

La création d'un internat pour la formation professionnelle à Anjouan ;

- L'octroi de 2 millions d'euros d'aide budgétaire aux Comores ;

L'ouverture d'un consulat à Anjouan avec un guichet Maoré.

Il est étonnant qu'après plusieurs rounds de négociation, la question du statut de l'île comorienne de Mayotte ne soit, nullement évoquée, du moins à juger par rapport aux discussions rendues publiques.

Pourtant, pour la partie comorienne, la question de Mayotte était le but recherché, si l'on se réfère aux déclarations du ministre des Relations extérieures et du président Sambi.

Rapportons que le GTHN n'est que la continuité des accords mixtes franco-comoriens signés entre la France et les Comores en 2005.

Après quatre rounds de négociation, le GTHN,

les deux parties semblent s'accorder un satisfecit sur l'atteinte de leurs objectifs initiaux.

En effet pour la France, le rapprochement entre Mayotte et les autres

lles sœurs se poursuivra par le biais de la coopération, et pour la « diplomatie comorienne » une nouvelle approche du contentieux est lancée.

En tant que citoyens, nous nous interrogeons sur la finalité de ces accords, dont le but

affiché est la balkanisation de l'Archipel des

Comores. Nul ne peut ignorer que les intérêts français dans cette affaire, est d'étouffer toute revendication comorienne auprès des instances internationales, afin que « le pays des droits de l'homme » puisse convaincre ses partenaires que le problème de Mayotte se résout par la voix bilatérale.

Le ministère des Relations extérieures de l'Union des Comores, est responsable de cette capitulation au mépris des revendications du peuple comorien. Le manque de courage pousse souvent les autorités comoriennes à se réfugier derrière des déclarations inspirées de la partie adverse.

« Nous ne pouvons pas forcer les Maorais à revenir avec nous », disait Ahmed Ben Saïd Jaffar dans un entretien au journal *Al Balad*.

Est-ce que le Ministre ne se souvient pas des intimidations qu'ont subi les mahorais (surnommés « les ser-rer-la main ») qui militaient pour rester comoriens de 1974 à 1976 ?

Aujourd'hui, l'histoire nous apprend que ce « fameux choix des Maorais » a été dicté par la puissance coloniale avec la complicité de certains Comoriens, comme c'est souvent le cas dans notre pays depuis 1841.

Fahmi Boina

Une victoire pour la diplomatie comorienne

Dans le contentieux comoro-français sur l'île comorienne de Mayotte, les victoires de la partie comorienne sont rares depuis 1995, année à partir de laquelle les différents gouvernements n'ont pour seule stratégie que le silence. Cela doit donc être noté.

La diplomatie comorienne vient de remporter une victoire importante puisqu'elle a obtenu le vote, à l'unanimité, par l'Union Africaine d'une résolution condamnant le référendum que l'Etat français entend organiser le 29 mars prochain sur l'île comorienne de Mayotte.

Cette résolution réaffirme l'appartenance de Mayotte à l'Etat comorien conformément aux résolutions de l'ONU et de cette même organisation. En outre, elle réactive le Comité ad hoc, qui avait pour mission de rechercher les solutions et les moyens de résoudre ce contentieux en se conformant aux lois et en bannissant la loi du plus fort.

Cette victoire de la diplomatie comorienne est principalement l'œuvre de l'Ambassadeur des Comores en Afrique du Sud, Ahmed Thabit, un ancien diplomate au tant du régime révolutionnaire (1975-1978). Pourtant, elle met à mal la stratégie du Ministère des Relations Extérieures, Ahmed Jaffar, qui affirmait en juillet 2007, devant des représentants d'associations de la diaspora que si l'Etat comorien réintroduisait « la question de l'île comorienne de Mayotte » à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'ONU, il risquait d'obtenir un vote négatif car les pays arabes et les pays africains n'étaient pas prêts à voter massivement, comme autrefois, pour l'intégrité des Comores. Cette affirmation devait justifier la stratégie de collaboration mise en place par le gouvernement du Président Sambu, particulièrement au sein du fameux Groupe de Travail de Haut Niveau. On comprend pourquoi cette victoire risque de demeurer lettre morte, faute de volonté au sein du Ministère des Relations Extérieures.

M. Ibrahim

La décision sur l'île comorienne de Mayotte porte maintenant un numéro définitif : X.c/LI/Dec.488(XIV). Elle vient d'être adoptée par les chefs d'Etat et de Gouvernement, entérinant la position prise par les ministres des affaires étrangères. C'est à 13.h15 exactement que la 12ème Conférence de l'Union Africaine, sommet des chefs d'Etats, a adopté à l'unanimité la décision de son Conseil exécutif (Conseil de ministres) sur l'île comorienne de Mayotte. Malgré une campagne soutenue menée par la France auprès des pays africains, le continent s'est encore une fois solidarisé à la cause comorienne. Le ministère des affaires étrangères devra, redoubler d'effort pour maintenir la pression, pour que la décision soit suivie d'une feuille de route pour son application intégrale. Le ministère devra travailler d'arrache-pied pour "réactiver le Comité ad hoc des sept sur l'île comorienne de Mayotte" pour qu'enfin les Nations Unis reprenne le dossier, après l'avoir lâché, à la demande des autorités comoriennes des régimes précédentes.

DECISION SUR L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

Le Conseil exécutif

1. PREND NOTE du rapport du Gouvernement de l'Union des Comores sur la situation dans l'île comorienne de Mayotte;

2. RAPPELLE toutes les résolutions antérieures de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) sur l'île comorienne de Mayotte. RAPPELLE EGALEMENT que le Peuple comorien, lors du referendum du 22 décembre 1974, a exprimé sa volonté d'accéder à l'indépendance dans l'unité politique et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores;

3. CONSIDERE que les référendums organisés les 8 février 1976 et 11 avril 1976 par l'ancienne puissance coloniale dans l'île comorienne de Mayotte constituent une violation grave de l'intégrité territoriale des Comores. CONSIDERE EGALEMENT que l'inscription de l'île comorienne de Mayotte dans la Consti-

tution de la République française est contraire au droit international;

4. CONDAMNE l'organisation, le 29 mars 2009, d'un référendum sur la départementalisation de l'île comorienne de Mayotte et EXIGE l'arrêt immédiat de ce processus;

5. REAFFIRME l'appartenance de l'île comorienne de Mayotte à l'Union des Comores;

6. DEMANDE l'instauration immédiate d'un dialogue entre l'Union des Comores et la France en vue de définir ensemble les modalités du retour de Mayotte dans l'Union des Comores; et

7. DECIDE de réactiver le Comité ad hoc des sept sur l'île comorienne de Mayotte.

Un échange révélateur

Par M. Ibrahim

En ce début d'année, un mystérieux Jean Pierre Ouelette qui se présente comme un ancien Ambassadeur du Canada à l'ONU a envoyé à quelques militants de l'unité des Comores un point de vue sur « la question de l'île comorienne de Mayotte » qu'il dit bien connaître pour être venu en mission diplomatique à deux reprises dans notre pays.

Il fait suivre son point de vue d'échanges de mails de trois ambassadeurs des Comores : Soulaïmane Mohamed Ahmed, à Paris, Mohamed Toihiri, à New York (tous les deux sont des novices dans la diplomatie) et Ahmed Thabit en Afrique du Sud, qui est dans la diplomatie depuis 1975.

Les trois hommes devisent sur l'unité et l'intégrité des Comores et particulièrement de « la question de l'île comorienne de Mayotte ». Le moins que l'on puisse dire, à propos du contenu de ces emails, c'est que bien des personnalités dans la diplomatie mise en place par le Président Sambi ne croient plus en rien s'agissant de l'unité et de l'intégrité des Comores.

Certes, il convient de noter une volonté de manipulation de la part du fameux Jean-Pierre, mais le contenu des mails a été confirmé par un autre

de ses collaborateurs qui devraient bientôt quitter l'Ambassade.

Les deux premiers ambassadeurs laissent entendre qu'ils ne voient aucune solution et qu'il est quasiment impossible de s'opposer à la France à l'ONU.



Ahmed Thabit

Avec beaucoup d'ironie et apparemment agacé par les critiques, M. Soulaïmane Mohamed Ahmed suggère de rompre les relations diplomatiques avec la France puisqu'il n'y aurait plus d'accord possible. C'est, bien entendu un exercice de style, puisque M. Soulaïmana a été un fervent défenseur des discussions sur le GTHN et qu'on apprend que le président, faute de rompre avec la France, a décidé de rompre avec lui.

Avec un peu plus de sérieux, mais avec autant de conviction que M. Soulaïmana, M. Toihiri, chargé du dossier comorien à l'ONU avoue

message de son impuissance à maintenir « la l'Ambassadeur question de l'île comorienne de des Comores Mayotte » à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Emettant des doutes quant à une véritable volonté du gouvernement de se battre sur cette question, notre écrivain national préconise de mettre l'argent qu'il faut pour aller convaincre nos partenaires, supposés nous avoir abandonnés, un par un. Mais dans un courrier, en réponse au fameux Jean-Pierre, M. Toihiri, laisse entrevoir sa véritable pensée et elle n'est pas différente de celle que son ministre de tutelle développait, en juillet 2007, devant des représentants des associations de la diaspora : la plupart de nos anciens soutiens ne sont plus enclins à suivre la diplomatie comorienne dans son argumentation pour un retour de l'île de Mayotte dans son giron naturel.

En ce début d'année, un mystérieux Jean Pierre Ouelette qui se présente comme un ancien Ambassadeur du Canada à l'ONU a envoyé à quelques militants de l'unité des Comores un point de vue sur « la question de l'île comorienne de Mayotte » qu'il dit bien connaître pour être venu en mission diplomatique à deux reprises dans notre pays.

A qui la faute ? A-t-on envie de répondre à ces diplomates quand on voit que des Ambassadeurs qui sont censés défendre leur pays en toutes circonstances, ne peuvent le faire quand celui-ci a le droit international avec

lui. C'est d'ailleurs, en substance, ce que le troisième ambassadeur, M. Thabit, dit aux autres avec beaucoup de politesse dans ces échanges. Avec toute la diplomatie (envers ses collègues) qu'on lui connaît, évitant à tout prix de froisser l'un de ses interlocuteurs, M. Thabit leur répond, à propos du soutien des pays amis aux Comores : « On ne peut être plus royalistes que le roi », c'est-à-dire que si les Comoriens veulent être soutenus, ils doivent commencer par se défendre eux-mêmes.